



METIERS ARTISTIQUES

UNE BOUFFEE D'AIR

La CGT Réunion, à l'initiative du dépôt d'une saisine sur les métiers artistiques, vient de signer un accord d'établissement qui encadre les métiers artistiques à Réunion La 1ère.

Au-delà des avancées sur la rémunération et le temps de travail, c'est aussi un plan de résorption de l'emploi précaire pour les salariés les plus anciens.

Cet accord entérine également l'engagement du Pôle Outre-mer de réaliser un état des lieux approfondi des métiers artistiques pour l'ensemble des établissements d'Outre-Mer.

Les avancées :

- Évolution de la rémunération et meilleure approche du métier d'intervenant spécialisé (notamment en radio) avec rétroactivité au 01 janvier 2026
- Prise en compte des heures de préparation dans la rémunération
- Rémunération et paiement des journées de réunion de service
- Possibilité de mettre en place des contrats de grille
- Plan de résorption de l'emploi précaire pour les salariés les plus anciens (+ de 1000 jours) avec un accompagnement pluriannuel
- Mise en place d'une GPEPP avec entretien RH/Manager

La CGT sera à l'avant-poste dans la négociation future qui s'annonce au niveau Pôle Outre-mer. Le résultat des travaux est attendu dans le courant du 1er semestre 2026.

 [Lien vers l'accord](#)

Saint-Denis, le 19 février 2026